

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 02/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 04-260923

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent) Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle Municipalité le 3 Juillet 2020 et à l'élection de Monsieur Gérard GAZAY en qualité de Maire, le Conseil Municipal avait délibéré pour désigner les représentants au sein de différents organismes extérieurs à la Commune, au sein desquels elle détient des intérêts ou dans d'autres pour lesquels la loi a prévu une représentation de la Commune.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est placé sous la présidence de Monsieur le Maire, Madame la Préfète et Madame la Procureure de la République ou leurs représentants et sont membres de droit du Conseil.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_04-DE
Reçu le 02/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2023

Délibération n° 04-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite) :

Le C.I.S.P.D.R. est composé de trois collèges dont le premier est composé de 12 élus désignés par le Conseil Municipal de la Commune, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame Valérie MORINIERE a transmis sa démission de ses fonctions d'Adjointe du Conseil Municipal de la Ville d'Aubagne à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône le 21 Juillet dernier.

Ce dernier a accepté sa démission par courrier du 28 juillet.

Madame MORINIERE siégeant au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il est donc nécessaire de délibérer pour l'y remplacer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L 2215-2 et L 2512-16-1,

VU le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

VU la délibération du Conseil Municipal n°23/0902 du 20 septembre 2002 portant sur la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.),

VU la délibération n° 09-0203 du Conseil Municipal du 28 Février 2003 relative à l'extension du ressort territorial du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

VU la délibération n°07-290921 du Conseil Municipal du 29 Septembre 2021 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer Madame MORINIERE au sein de cette instance,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de RETIRER la délibération n°07-290921 du Conseil Municipal du 29 Septembre 2021 ;

ARTICLE 2 : de DESIGNER Monsieur Marc ZANARINI pour siéger au sein de Conseil Intercommunal de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.S.P.D.R.) en remplacement de Madame Valérie MORINIERE.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_04-DE
Reçu le 02/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/10/2023



.../...

Délibération n° 04-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 1) :

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Ne participe(nt) pas au vote : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur SALONE Arthur mandataire de Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle mandataire de Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_04-DE
Reçu le 02/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/10/2023



.../...